

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN LOT**

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

**UN CHALET de 230,91 m², DEUX PARKINGS ET UN LOCAL A SKI
Sur la commune de COMBLOUX 74920 (HAUTE-SAVOIE)
Les fermes du Mont-Blanc - 281 route de Megève**

Dans un ensemble immobilier figurant ainsi au cadastre
section B n° 425, 429, 2237, 2498, 3455, 3457, 3458, 3461 et 3645

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro quatre cent vingt-deux (422)

Un appartement de type 7 constituant le chalet C6
Et les quatre mille huit cent cinquante-deux/cent millièmes (4852/100000èmes)
des parties communes générales.

Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (297)

Un parking intérieur non clos situé au niveau -2 du bâtiment A,
avec accès depuis les entrées A2/A4/A5 et les escaliers A2/A4,
portant le numéro d'architecte 205
Et les soixante-six/cent millièmes (66/100000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298)

Un parking intérieur non clos situé au niveau -2 du bâtiment A,
avec accès depuis les entrées A2/A4/A5 et les escaliers A2/A4,
portant le numéro d'architecte 206
Et les soixante-cinq/cent millièmes (65/100000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre cents (400)

Un local à ski situé au rez-de-chaussée du bâtiment A,
avec accès depuis l'entrée A1, portant le numéro d'architecte 12
Et les un/cent millième (1/100000ème) des parties communes générales.

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître GINON notaire à LYON le 30 août 2016 publié au service de la publicité foncière de BONNEVILLE le 21 septembre 2016, volume 2016P, numéro 7533.

L'état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître GINON, notaire à LYON le 28 décembre 2017, publié au service de la publicité foncière de BONNEVILLE le 18 janvier 2018, volume 2018P, numéro 602.

Une attestation rectificative a été établie par Maître MARIOTTE notaire à LYON le 11 février 2019 et publiée au service de la publicité foncière le 13 février 2019 volume 2019P numéro 1501.

Une attestation rectificative a été établie par Maître BRET, notaire à LYON le 29 novembre 2019 et publiée au service de la publicité foncière le 4 décembre 2019 volume 2019P numéro 11453.

Syndic : SYGESTIM : 9 rue des Martyrs, 38340 VOREPPE

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé le 29 novembre 2022 par la SCP SAGE & ASSOCIES huissiers de justice.

MISE A PRIX :

1.100.000 € (UN MILLION CENT MILLE EUROS)

Frais de poursuites payables en sus, y compris TVA

ADJUDICATION FIXEE AU JEUDI 16 MAI 2024 A 14 H 00

à l'audience du Juge de l'Exécution

près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE

18 Quai du Parquet, 74130 BONNEVILLE

Où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés
au plus offrant et dernier enchérisseur

OCCUPATION : Le bien est actuellement inoccupé en raison de travaux d'aménagement intérieur.

A LA REQUETE DE :

La **Société PRAXIS**, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 2.000.000,00 €, dont le siège social est sis 20 place François Villon, 13100 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 379 659 196, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat Maître Emmanuel DUBREUIL Avocat associé de la SELARL FDA, avocats au Barreau de BONNEVILLE, Le Central – 56, Place de l'Hôtel de Ville, 74130 BONNEVILLE,

Ayant pour Avocat plaidant Maître Caroline PAYEN, membre de la **SCP DRUJON d'ASTROS & Associés**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE (13100), y demeurant 9 bis, Place John Rewald, Les Patios de Forbin.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution par Maître Emmanuel DUBREUIL Avocat Postulant près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où toute personne peut en prendre connaissance.

Il est précisé en outre que les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de la CARPA et que les frais exposés pour parvenir à ladite vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

VISITE : Le Vendredi 26 Avril 2024 de 11 h 00 à 12 h 00.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au cabinet de l'avocat poursuivant et sur les sites www.avoventes.fr et www.drujondastros-avocats.com

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (RG n°23/00068) Tél. : 04.50.25.48.00.

**Signé : Me Emmanuel DUBREUIL
Avocat**